



# Règlements Sécurité des utilisateurs d'activités libres sur glace

## *Patinage libre*

### **Tarifs**

- **Le patinage libre est offert gratuitement à la population**

### **Sécurité**

- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'une personne de 16 ans et plus chaussée de patins.
- Le port du casque de protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans moins ainsi que tous les patineurs débutants ou de faible calibre.
- Les patineurs ayant besoin d'appuis pour patiner sur la surface glacée doivent être accompagnés d'une personne de 16 ans et plus chaussée de patins
- Il est obligatoire d'utiliser de l'équipement adapté et spécifique pour sécuriser les patineurs débutants.
- Il est important de refermer les accès des bandes de la patinoire après leur utilisation.

### **Afin d'assurer la sécurité des patineurs, il est strictement défendu :**

- De s'attrouper ou de flâner en bordure de patinoire
- De s'asseoir sur le bord de la bande
- De boire ou manger sur la patinoire
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans bras
- D'être sur la patinoire avec un traineau
- De se tirailler ou se bousculer
- De faire de la vitesse excessive
- De freiner brusquement
- De jeter des objets sur la patinoire
- De pratiquer du hockey
- De faire des figures de patinage artistique
- De faire la chaîne ou de jouer à la tague
- D'utiliser un casque d'écoute, un cellulaire ou appareil électronique portatif en patinant.

### **Fauteuils roulants et poussettes**

- Les fauteuils roulants et les poussettes sont permis sous la responsabilité d'une personne de 16 ans et plus chaussée de patins.
- Les enfants dans une poussette doivent être bien attachés.
- Les roues ne doivent pas présenter de traces de terre, calcium ou sel avant d'être en contact avec la glace.
- Les personnes se déplaçant en fauteuils roulants ou avec en poussettes doivent longer la bande de la patinoire.

# *Hockey libre*

## **Tarifs**

- **Le hockey libre est offert gratuitement à la population**

## **Sécurité**

- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'une personne de 16 ans et plus chaussée de patins.
- Le port du casque avec protecteur facial, gants et protège-cou sont obligatoires.
- Respecter tous les joueurs se trouvant sur la patinoire.
- Se rappeler que le hockey plaisir est une activité participative et non compétitive.
- La municipalité se dégage de toute responsabilité quant aux blessures pouvant survenir durant sa pratique.

## **Urgence**

- En cas d'urgence, avisez le surveillant et/ou composez le 911.
- Le téléphone le plus près est situé dans le bureau.
- En cas de dommage sur la surface glacée ou des bandes de la patinoire, avisez un employé municipal présent ou appelez à la municipalité au 418 485-6738

## **Autres**

- L'entretien de la patinoire est effectué périodiquement selon l'état de la glace.
- La municipalité se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps, et ce, sans préavis.
- Nous demandons aux adultes de développer le sens civique des plus jeunes en les invitant à respecter les règlements en vigueur.
- Il est strictement interdit d'ouvrir les portes et d'accéder à la patinoire lorsque les employés effectuent leur travail. Vous devez attendre que la surfaceuse ait quitté la glace et que les portes qui donnent accès à la surfaceuse soient fermées avant de vous engager sur la patinoire.
- Tout manquement à ces règles de sécurité pourrait entraîner une exclusion individuelle ou collective de la patinoire.
- Conformément à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, il est strictement défendu de fumer.

Tous les participants sont tenus de signer le registre des patineurs/joueurs.  
La municipalité n'est pas responsable des accidents.